

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
(DM-24-162)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fulgence du 7 mars 2022 débutant à 19h30 à la salle du conseil municipal, située au 253, rue du Saguenay à Saint-Fulgence, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure formulée par **Carol Fortin** et étant la suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Lot 6 515 801, 111 rang Saint-François

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : Mise en place d'une piscine hors-terre en cour avant contrairement à ce qui est prescrit à l'article 12.8.2 du règlement de zonage 2015-03 concernant les normes d'implantation des piscines privés.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Fulgence, ce 22^{ième} jour du mois d'avril 2024.

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier